



Limoges, le 20 JAN. 2011

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

RECTORAT

Dimos 2

Service de l'enseignement privé

Le Recteur de l'Académie de Limoges
Chancelier de l'Université

à

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements
d'enseignement privés sous contrat du second degré

Affaire suivie par :

Valérie Dupertuis

Références :

VD/CL/N°

0409

Téléphone :

05 55 11 42 39

Télécopie :

05 55 11 42 50

Mél. :

valerie.dupertuis@ac-limoges.fr

Site internet :

<http://www.ac-limoges.fr>

13 Rue François Chénieux
87031 LIMOGES Cedex

Objet : Préparation, au titre de l'année scolaire 2011/2012, des listes d'aptitude relatives à l'accès exceptionnel des maîtres contractuels ou agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat bénéficiant des échelles de rémunération des A.E., P.E.G.C., aux échelles de rémunération de professeur certifié, de professeur de lycée professionnel et de professeur d'éducation physique et sportive.

Réf. - Articles R 914-66 à R 914-74 du code de l'Éducation.

- Note de service ministérielle N°2003-108 du 3 juillet 2003

La présente note de service a pour objet la mise en œuvre des listes d'aptitude dites « d'intégration », prévues par le décret cité en référence, en vue de l'accès des maîtres contractuels ou agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat aux échelles de rémunération de professeur certifié, professeur d'éducation physique et sportive et PLP.

I – CONDITIONS D'ACCES

Peuvent être inscrits sur la liste d'aptitude d'accès à l'échelle de rémunération de professeur certifié et PEPS, les maîtres assimilés pour leur rétribution aux PEGC, A.E. ou aux CE EPS. Pour l'accès à l'échelle de rémunération des PLP, les A.E., doivent avoir été en fonction en lycée professionnel durant l'année scolaire 2010/2011.

- Sont recevables les candidatures des maîtres qui, classés au 31 août 2010, dans l'échelle de rémunération des A.E., sont en fonction au 1er septembre 2011.

- Les candidats doivent justifier au 1^{er} octobre 2011 de 5 ans de services effectifs d'enseignement ou de documentation dans les établissements publics ou privés sous contrat (les services militaires seront inclus dans ce décompte). Les années effectuées à temps incomplet seront prises en compte jusqu'au 31/12/1996 au prorata de la quotité de service.

Les adjoints d'enseignement doivent postuler dans la discipline de recrutement de leur corps d'origine, sauf demande expresse par les intéressés de changement de discipline. Cette demande devra être motivée.

II – CAS DE CANDIDATURES MULTIPLES

Double candidature sur les listes dites « d'intégration » et les listes dites « au tour extérieur ».

En cas de double candidature sur les listes dites « d'intégration » et sur les listes d'aptitude d'accès aux échelles de rémunération de professeur certifié dites « au tour extérieur », les intéressés seront, sauf demande contraire formulée lors du dépôt des candidatures, promus au titre du « tour extérieur » s'ils sont inscrits en rang utile sur cette liste.

Aucune modification de candidature ou de choix préférentiel exprimé ne pourra être acceptée après le dépôt des candidatures (voir calendrier).

III – CONDITIONS D'ADMISSION PROVISOIRE ET DEFINITIVE

Les maîtres retenus sur l'une des listes d'aptitude dites « d'intégration » sont tenus d'effectuer une période probatoire d'une année scolaire (à partir du ½ service), pendant laquelle ils seront maintenus dans leurs fonctions d'enseignement et leur établissement d'exercice.

IV – APPELS DE CANDIDATURES ET CALENDRIER

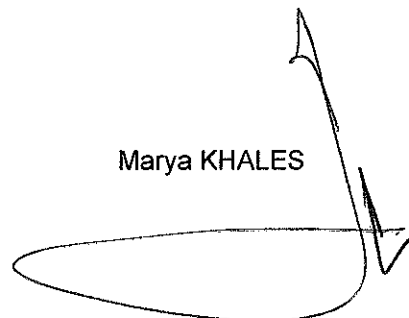
Vous voudrez bien procéder à la diffusion de ces instructions et mettre à la disposition des candidats les notices de candidatures.

La date limite du dépôt des candidatures dans mes services est fixée au **18 février 2011**.

Aussi, je vous serais obligé de bien vouloir m'adresser l'ensemble des fiches de candidature accompagnées des pièces justificatives (échelon, diplôme) dans le respect le plus strict du calendrier déterminé.

Pour le Recteur et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe

Marya KHALES



LISTE D'APTITUDE DITE D'INTEGRATION

Dimos 2

Enseignement privé

FICHE DE CANDIDATURE

ANNEE SCOLAIRE 2011/2012

- Mme
 Mlle
 M.

Nom :
Nom de jeune fille :

Prénom :
Date de naissance :

SITUATION à la RENTREE SCOLAIRE

- A.E date d'accès : CE EPS date d'accès :
Discipline principale :
Etablissement d'exercice :
Echelon à la date du 31/08/2010 : Date d'accès à l'échelon :
En congé de longue durée : oui non
En congé longue maladie : oui non

DIPLOME LE PLUS ELEVE (joindre copie) :

PROMOTION POSTULEE AU TITRE DE LA LISTE DITE D'INTEGRATION :

- Professeur certifié
 Professeur E.P.S.
 P.L.P.
(cocher la case utile)

Choix préférentiel de la liste d'aptitude si vous êtes aussi candidat au tour extérieur :

« Tour extérieur » « Intégration »

Si vous êtes retenu(e) pour une promotion dite au « Tour extérieur », vous bénéficierez automatiquement de cette promotion sauf demande contraire de votre part. Si vous souhaitez renoncer à cette promotion parce que vous préférez l'intégration, cochez la case « intégration ».

CADRE RESERVE AU RECTORAT

CRITERES DE CLASSEMENT AU BAREME

Point échelon : Point diplôme : Accès A.E. : Total :

Ayant pris connaissance de la note de service, je certifie exacts les renseignements et déclarations figurant au présent dossier.

Date :

Signature :